



Offre Clients Professionnels

0€ DE FRAIS
AU QUOTIDIEN

100% d'expertise
pour vos projets
pros et privés

CCF | BANQUE PATRIMONIALE DEPUIS 1917

CCF - SA au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103, rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

0€ DE FRAIS AU QUOTIDIEN

**Vos offres groupées de services PRO
et Privée OFFERTES ***

Cartes⁽¹⁾ Visa Premier et Visa Business incluses
Aucuns frais de tenue de compte



**Location de votre Terminal
de Paiement OFFERTE ***

A choisir parmi une gamme de TPE en fonction de vos besoins



**Un conseiller dédié avec une double
expertise professionnelle & patrimoniale**

(1) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé), sous réserve d'acceptation par la banque. Les opérations de retraits et de paiements par carte bancaire dans une devise autre que l'euro sont soumises aux conditions tarifaires en vigueur. Consultez la brochure tarifaire disponible sur le site internet ccf.fr et en agence CCF.

100% D'EXPERTISE POUR VOS PROJETS

Votre bilan patrimonial OFFERT

Pour définir votre stratégie et piloter vos patrimoines professionnel & personnel à votre rythme



Les meilleurs produits d'investissement

Sélectionnés pour vous parmi les plus grandes institutions financières telles que Eurazeo, HSBC Asset Management, Morgan Stanley, Rothschild & Co Asset Management

Pour en savoir plus et convenir
d'un rendez-vous : **ccf.fr/devenir-client-pro**

* Conditions de l'offre

. Pour toute nouvelle double relation privée et professionnelle effective à partir du 1^{er} juillet 2025 et avant le 31 janvier 2026

Offre réservée aux personnes majeures capables résidant en France métropolitaine exerçant une activité professionnelle en tant qu'entrepreneur individuel ou profession libérale (à l'exclusion des professionnels exerçant sous une forme sociale) et valable pour :

- toute première ouverture effective d'un compte bancaire professionnel assorti d'une convention CCF Pro ou Pro+ associé à un compte bancaire particulier (nouveau ou préexistant) assorti d'une convention CCF Essentiel.

Ou,

- toute première ouverture effective d'un compte bancaire particulier assorti d'une convention CCF Essentiel associé à un compte bancaire professionnel (nouveau ou préexistant) assorti d'une convention CCF Pro ou Pro+.

Sous réserve d'acceptation de la banque (hors étudiants et tout client ayant ouvert un premier compte de dépôt au CCF à l'occasion de la souscription d'un crédit immobilier apporté par un courtier).

Sous réserve de respecter les conditions requises détaillées ci-dessous, les cotisations mensuelles des conventions (CCF Essentiel et CCF Pro ou Pro+) et de la location d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) fixe ou portable seront offertes chaque mois et ce pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'ouverture du compte le plus récent. Le TPE doit être associé à un contrat d'encaissement monétique auprès du CCF donnant lieu à la facturation d'un abonnement et de commissions d'encaissements (conditions tarifaires disponibles auprès de votre Conseiller).

Conditions requises à respecter tous les mois :

Détention d'un compte bancaire professionnel assorti d'une convention CCF Pro ou Pro+

ET d'un compte bancaire particulier assorti d'une convention CCF Essentiel.

Publié par le CCF
01/2026